

Objet : Budget Primitif annexe « Énergies nouvelles » 2021**E X P O S É**

Le Conseil Municipal, par délibération du 13 décembre 2011, a décidé de créer un budget annexe pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques ou de tout autre moyen de production et distribution d'énergies nouvelles relevant d'un service industriel et commercial.

Le Budget Primitif 2021 «Energies nouvelles » qui intègre d'une part les restes à réaliser et d'autre part les résultats reportés 2020, s'équilibre comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
• Section de fonctionnement	90 000.00 €	90 000.00 €
• Section d'investissement	186 555.14 €	186 555.14 €

D E C I S I O N

Il vous est proposé d'adopter le Budget Primitif 2021 du service « Énergies Nouvelles ».

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-689-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT

